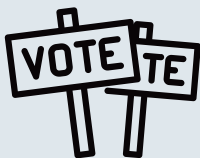


# CLASSIF EMPLOYÉS ET CADRES

## LA CFDT DIT OUI À LA SIGNATURE



**LA DÉMOCRATIE A PARLÉ À LA CFDT !**

L'instance décisionnelle de la **Fédération CFDT PSTE** a voté favorablement à la signature de l'accord de classification des employés et des cadres.

Cette décision a été prise à l'appui du résultat des votes des syndicats qui représentent les adhérentes et adhérents **CFDT Protection Sociale**. Ils ont voté favorablement à la signature de cet accord à **97,52 %**.

Grâce à cette signature, la **CFDT** permettra aux 145 000 salarié.e.s de l'Institution de bénéficier d'une enveloppe supplémentaire pérenne de 153 millions d'euros réparties en 2024 et 2025, qui représentera dans 5 ans en cumulé, près de 820 millions d'euros.



Par ailleurs, grâce à la mise en place de cette classification :

- environ 44% des salariés seront bénéficiaires de l'évolution des grilles et/ou du repositionnement sur le niveau minimum de qualification,
- environ 13% des salariés seront bénéficiaires de parcours complémentaires dans le cadre de la règle des 105% en 2025. Ces parcours devraient concerner majoritairement des salariés qui ne sont pas bénéficiaires de l'évolution des grilles et/ou du repositionnement sur le niveau minimum de qualification,
- près d'un tiers des salariés seront concernés par un relèvement de leur prime de fonction ou l'accroissement de leur prime de résultats par le relèvement des coefficients d'entrée.



Flashez  
pour plus  
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite  
adhérer

# CLASSIF EMPLOYÉS ET CADRES

## LA CFDT DIT OUI A LA SIGNATURE



Comment pourrait-on priver les salarié.e.s de la Sécurité sociale de 153 millions d'euros pérennes alors que les pouvoirs publics multiplient les coupes budgétaires ?



**C'est donc en responsabilité que la CFDT a décidé d'apposer sa signature sur cet accord.**

Cet accord est toutefois perfectible ! Il s'agit d'une première marche. La **CFDT** en a bien conscience et, c'est notamment pour cette raison que, sous notre impulsion, une clause de révision de 3 ans a été prévue dans l'accord. Elle nous permettra d'intégrer toujours plus d'équité et d'équilibre.

Durant les jours qui suivent, la **CFDT** expliquera les mécanismes de cette nouvelle classification et donnera des exemples concrets qui vous permettront d'y voir plus clair.

Au-delà de ces exemples, la **CFDT** mettra en place des outils pour accompagner les **équipes CFDT locales** dans le cadre de la mise en place de cette classification.

**La CFDT est en ordre de marche pour vous accompagner dans cette nouvelle étape de la vie des salarié.e.s de la Sécurité sociale.**



Flashez  
pour plus  
d'info CFDT

Retrouvez-nous sur :



Je souhaite  
adhérer